



Demande de renseignements

Par **Lakaza**, le **28/11/2020** à **13:38**

Bonjour je reviens vers vous pour que vous puissiez me montrer la marche à suivre : arriver en France en 2017 sans visa à l'âge de 25 ans pour rejoindre ma mère et ma sœur (de nationalité française). Depuis 2017 je fais de bénévolat 4 fois par semaine à Emmaüs. En 2019 j'ai demandé un titre de séjour vpf qui a été un refus.mais là je viens d'avoir un enfant avec ma petite amie qui a un titre de séjour étudiante valable jusqu'en 2022. Pensez vous que je puisse avoir une chance de régularisation si oui me montrer la marche à suivre. Toutes les réponses sont les bienvenues
Merci

Par **amajuris**, le **28/11/2020** à **13:54**

bonjour,

avoir un enfant avec une personne étrangère en séjour régulier, n'est pas un motif de délivrance d'une carte VPF.

la carte VPF est possible pour les :

- époux de français
- étranger pacsé (avec un(e) français (e))
- parent d'enfant français

- époux d'un étranger ayant un titre de séjour
- jeune majeur entré par regroupement familial
- jeune étranger entré mineur
- vous êtes titulaire d'une rente d'un accident du travail en France
- étranger malade.

salutations

Par **Visiteur**, le **28/11/2020** à **17:47**

Bonjour

Si vous vous mariez, vous pourriez initier une demande en tant qu'époux d'un étranger ayant un titre de séjour.